La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Sainte-Anne-des-Monts Gaspésie

SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 15 DECEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 15 DECEMBRE 2025, À 19 H 00, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Membres du Conseil de ville	*Titre*	*Présent.e.*	*Absent.e.*
Monsieur Simon Deschênes	Maire	☒	☐
Madame Mario Dupuis	Conseiller district nº 1	☒	☐
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district nº 2	☒	☐
Monsieur Marc Portelance	Conseiller district nº 3	☒	☐
Madame Allison Servant	Conseillère district nº 4	☒	☐
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district nº 5	☒	☐
Monsieur Serge Chrétien	Conseiller district nº 6	☒	☐
Autres personnes	*Titre*		
Monsieur Martin Richard	Directeur général	☐	☒
Madame Josée Latour	Trésorière	☒	☐
Madame Andréanne Tousignant	Greffière	☒	☐

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

25-12-261 1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

2. Présentation du budget par le maire

Le maire s'adresse aux citoyens relativement au budget 2026.

25-12-262 3. Adoption des prévisions budgétaires 2026

CONSIDÉRANT la présentation des prévisions budgétaires pour l'année financière 2026 représentant des revenus et des dépenses de 14 148 548 $;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil adopte les prévisions budgétaires de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour l'année financière commençant le 1er janvier et se terminant le 31 décembre 2026.

ADOPTÉE

25-12-263 4. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2026, 2027 et 2028

CONSIDÉRANT la présentation par le maire du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028, pour un

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

montant total de 40 201 795 $, soit 6 159 720 $ en 2026, 5 802 075 $ pour l'année 2027 et 28 240 000 $ en 2028.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le plan triennal des dépenses en immobilisations de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour les années 2026, 2027 et 2028.

ADOPTÉE

5. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

25-12-264 6. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 19 h 20.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ANDRÉANNE TOUSIGNANT
GREFFIÈRE

/at

****